

CRISE SANITAIRE

LA CFDT OBTIENT L'OUVERTURE D'UN CHANTIER POUR CADRER L'ORGANISATION EN COURS

Le 13 mai 2020, lors de la commission de suivi nationale de l'accord distribution, la CFDT a dénoncé la mise en place ce 11 mai d'organisations ne tenant aucunement compte des réalités locales tant au niveau pandémique qu'opérationnel. Cette décision est venue d'en haut sans associer les représentants du personnel. Pourtant, ces derniers alertent leurs directions depuis plusieurs semaines sur l'augmentation de la charge de travail liée au trafic colis.

LE "COVID-19" N'AUTORISE PAS TOUT

Pour la CFDT, si la période que nous traversons est exceptionnelle, elle n'autorise pour autant pas La Poste à mettre en place une organisation de travail sans l'avis des représentants du personnel. Devant cette pandémie dont tout le monde ignore combien de temps elle va durer, il est urgent d'apporter des garanties aux agents et de donner un cadre à cette nouvelle organisation (date de fin, modalités de déploiement.).

La CFDT a mis la BSCC face à ses responsabilités et cette dernière vient de s'engager à ouvrir un chantier de concertation afin de cadrer la période transitoire jusqu'à son terme.

PLUS DE MOYENS DANS LES TERRITOIRES

S'il est vrai que les volumes courrier ont connu une baisse importante durant cette crise, ceux du colis explosent et sont depuis le 11 mai à plus de 52% du nominal. Il était donc essentiel pour la CFDT que des moyens soient réinjectés dans chacun des sites en fonction des besoins.

Là encore, la pression aura payé puisque **la BSCC prend aujourd'hui l'engagement de renforcer les moyens alloués sur chaque site, à chaque fois que la charge le nécessitera et cela jusqu'à la fin de la période estivale.**

LA PRIME DE REMPLACEMENT ÉTENDUE AUX SAMEDIS

Si le principe de cette dernière est bien réaffirmé en semaine, elle est dorénavant étendue aux samedis pour les facteurs titulaires, FQ, FE, et facteurs de cycles.

C'est un premier pas pour la CFDT qui va suivre de près les engagements de La Poste tout au long de ce chantier. Aujourd'hui, la responsabilité incombe aux DEX de réunir toutes les conditions favorables à un dialogue social constructif et loyal.



f3c.cfdt.fr





ACCORD RELATIF À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET SUR L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS DE LA DISTRIBUTION ET DES SERVICES DES FACTRICES ET FACTEURS ET DE LEURS ENCADRANTES ET ENCADRANTS DE PROXIMITÉ

Commission de suivi de l'accord du 13 mai 2020 Relevé de décision

Dans le contexte de crise sanitaire sans précédent que nous connaissons, la BSCC a dû adapter ses organisations pour préserver la santé des postières et des postiers et se recentrer sur ses missions essentielles.

À l'occasion d'une reprise progressive d'activité et d'une amorce de déconfinement, alors que les flux sont sensiblement transformés avec une forte croissance des marchandises et une reprise très faible de l'activité courrier qui reste sensiblement en-dessous des flux d'avant crise, La Poste a mis en place le 11 mai un schéma d'organisation transitoire articulé autour de 5 jours travaillés par semaine et d'un samedi travaillé sur 4.

Pour faire face à cette nouvelle phase de la crise sanitaire, et réaffirmer les engagements pris dans l'accord «facteur 2017», la BSCC :

- Prend l'engagement de redéployer des renforts aux moyens alloués sur chaque site, à chaque fois que la charge le nécessitera, jusqu'à la fin de la période estivale. Ces besoins seront partagés et concertés dans les observatoires locaux. Un premier bilan sera effectué en commission de suivi nationale avant le 15 juillet.
- S'engage à respecter la prise en compte de toutes les heures supplémentaires effectuées dans cette période, y compris par la ligne managériale.
- Au-delà des principes de versement de la prime de remplacement qui sont réaffirmés, en particulier pour les remplacements effectués du lundi au vendredi, La BSCC s'engage à attribuer la prime de remplacement le samedi :
 - Aux facteurs polyvalents, et FSE
 - Aux facteurs titulaires, FQ, FE
 - Aux facteurs de cycles, s'ils interviennent en dehors de leur périmètre habituel composé des tournées sur lesquelles ils roulaient.
- Réaffirme que cette période n'aura aucun impact sur ses engagements de promotions. Grâce à l'accord, plus de 27000 postiers ont déjà été promus. 8900 autres postiers, de niveau 1.2, seront promus vers le niveau 1.3 avant la fin de l'accord au travers de 3 à 4 campagnes qui seront organisées tout au long de l'année 2020.
- S'engage à ouvrir un chantier de concertation de reprise d'activité pour cadrer la période transitoire jusqu'à son terme

Dans ce contexte de crise sanitaire, la Commission de suivi nationale de l'accord se réunira à nouveau avant le 15 juillet 2020, pour suivre la bonne mise en œuvre des termes du présent relevé de décision.



BULLETIN D'ADHÉSION À LA CFTD

COMMUNICATION CONSEIL CULTURE

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

POUR VOUS CONTACTER

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone (personnel) :

Portable :

Email (personnel) :

Entreprise :

Établissement :

Code APE/NAF :

Activité ou convention collective :

Adresse :

Téléphone (professionnel) :

Fax (professionnel) :

Email (personnel) :

Employé / Ouvrier

Technicien / Agent de maîtrise

Cadre

Grade / Groupe

Fonction

Cadre

Non cadre

Métier :

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS